

BULLETIN D'INSCRIPTION MERCREDIS AÉRÉS

Janvier à Juin 2019

(locaux du Parascolaire du Val d'Arve, route de Veyrier 52 / 1227 Carouge)

Pour les enfants scolarisés de 1P à 4P

- * Les enfants carougeois sont prioritaires.
- * Les enfants dont les parents travaillent à Carouge sont directement inscrits sur liste d'attente prioritaire. Ensuite, sont inscrits les enfants dont les parents n'habitent pas et ne travaillent pas à Carouge.
- * Rappel : Toute inscription à une date est facturée, même si l'enfant ne vient pas (sauf avec un certificat médical), les inscriptions sont enregistrées jusqu'en juin 2019.
- * La fiche d'inscription sera enregistrée lorsqu'elle sera reçue à la Maison de Quartier. La MQC prendra contact avec vous s'il n'y a pas de place pour votre enfant.

VOTRE ENFANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Adresse :

NPA : Ville :

Lieu de scolarisation : Degré :

Lieu et adresse professionnelle des parents s'ils ne sont pas domiciliés sur la commune de Carouge :

INSCRIPTION A LA JOURNEE UNIQUEMENT

J'inscris mon enfant pour (cocher ce qui convient) :

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> mercredi 9 janv. | <input type="checkbox"/> mercredi 27 févr. | <input type="checkbox"/> mercredi 10 avril | <input type="checkbox"/> mercredi 5 juin |
| <input type="checkbox"/> mercredi 16 janv. | <input type="checkbox"/> mercredi 6 mars | <input type="checkbox"/> mercredi 17 avril | <input type="checkbox"/> mercredi 12 juin |
| <input type="checkbox"/> mercredi 23 janv. | <input type="checkbox"/> mercredi 13 mars | <input type="checkbox"/> mercredi 8 mai | <input type="checkbox"/> mercredi 19 juin |
| <input type="checkbox"/> mercredi 30 janv. | <input type="checkbox"/> mercredi 20 mars | <input type="checkbox"/> mercredi 15 mai | <input type="checkbox"/> mercredi 26 juin |
| <input type="checkbox"/> mercredi 6 févr. | <input type="checkbox"/> mercredi 27 mars | <input type="checkbox"/> mercredi 22 mai | |
| <input type="checkbox"/> mercredi 13 févr. | <input type="checkbox"/> mercredi 3 avril | <input type="checkbox"/> mercredi 29 mai | |

PRIX : CHF 17.- pour la journée

Date : _____ Signature du représentant légal : _____

qui atteste par sa signature avoir pris bonne connaissance des "règles importantes" qui lui sont remises et en accepte les conditions.

Le répondant légal a rempli et nous a retourné :

- la fiche sanitaire de l'enfant
- l'autorisation pour les documents photo-vidéo

AUTORISATION POUR DOCUMENTS PHOTO-VIDEO

Nom et Prénom de l'enfant :

Dans le cadre de nos activités, la réalisation de documents photos et/ou vidéo est pratique courante (jeux, sorties, anniversaires, fêtes, spectacles, etc.).

A tout moment, les parents sont en droit de voir les documents concernant leur enfant.

Ces documents peuvent être utilisés par la MQC (affichage de panneaux photos, bulletin d'infos, site internet de la MQC ou journaux de la commune).

Nous vous remercions donc de bien vouloir signer l'autorisation ci-dessous.

J'ai pris connaissance des modalités concernant les documents photos et/ou vidéo.
J'autorise la Maison de Quartier de Carouge à réaliser et à utiliser ces documents
comme indiqué ci-dessus.

Date :

Signature du représentant légal :

.....

.....

*A retourner à la Maison de Quartier de Carouge, 3, rue de la Tambourine, 1227 CAROUGE,
Tél: 022 308.88.50, email : mq.carouge@fase.ch*

REGLES IMPORTANTES DES MERCREDIS AERES

Janvier à Juin 2019

1) Accueil de votre enfant durant les mercredis :

C'est avec grand plaisir que l'équipe d'animation des mercredis aérés va accueillir votre (vos) enfant(s) durant ces mercredis. Nous tenons à vous rappeler les horaires d'accueil des enfants comme suit :

- **l'accueil du matin** : entre 08h00 et 08h45
- **l'accueil du soir** : entre 17h00 et 17h45 au plus tard

Pour cause des travaux du CEVA, l'accueil n'aura pas lieu aux Moraines, mais dans les locaux du parascolaire du Val d'Arve (route de Veyrier 52).

2) Activités :

Bricolages, jeux, lecture, peinture, spectacles, cuisine, sport, sorties diverses etc.

3) Conditions d'inscription :

- a) L'inscription doit être complète et remplie lisiblement. Le présent document ne doit pas nous être remis, il est à conserver par vous-même.
- b) Une facture vous sera envoyée à la fin de chaque mois et devra être payée dans les 30 jours.
- c) **Toute absence non excusée sera facturée. Les annulations doivent se faire au plus tard une semaine avant la date prévue (sauf en cas de force majeure et/ou sur présentation d'un certificat médical).**
- d) Payer ne dispense pas de s'excuser : vous pouvez nous joindre dès 8h au **022.308.88.50** ou au **077.475.69.74** et nous nous ferons un plaisir de vous répondre.
Le comité de gestion de la MQC et l'équipe d'animation ont pris la décision suivante :
➔ **après deux semaines d'absence non excusée de votre enfant, nous considérerons que vous n'avez pas besoin de cet accueil et votre enfant, en sera automatiquement exclu.**

4) Mercredis en attente :

- a) Si une place se libère, nous vous avertirons en temps utile. Vous pouvez également vous renseigner auprès de notre secrétariat, tous les jours de **14h00 à 17h30** au tél. n° **022.308.88.50**.
- b) Dans la mesure de nos possibilités, nous vous proposons volontiers un dépannage de dernière minute. Pour cela, vous pouvez téléphoner le mardi de **14h à 17h30** au **022.308.88.50**.

5) Matériel :

- a) Les téléphones portables, consoles de jeux, tablettes, etc. ne sont pas autorisés lors des accueils des mercredis !
- b) Les bonbons et l'argent de poche ne sont pas autorisés.

VOIR AU VERSO !

6) Consignes aux parents

Les parents sont priés de rappeler à leur enfant qu'il doit respecter les consignes données par les responsables de l'encadrement. En cas de désobéissance, la responsabilité des parents et celle de leur enfant pourra être engagée.

En cas d'urgence, le responsable légal autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de l'enfant, y compris celles préconisées par un médecin.

Le responsable légal s'acquittera des frais occasionnés pour les soins donnés à son enfant, y compris les frais de transport. Il déclare que son enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse et à l'étranger.

Pour l'équipe d'animation,
Aurélia Collet & Gauthier Lewerer